

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 24 mars 2025 (documents budgétaires)
3 avril 2025 (convocation globale)

DATE D’AFFICHAGE : 3 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 27

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD,
Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. BRENOT, M. LIAOUI,
Mme. RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme. DUBOIS, M. FOURE, M.
JALLOT, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. AZIMI (procuration à M. LONGEAULT)

Mme. CHATELAIN (procuration à M. BRENOT)

Mme BAUDRY (procuration Mme. CHIARETTO)

M. FARIGOULE (procuration Mme. AZDAD)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX 3 RUE DE L’HAUTIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient d’entreprendre des travaux de consolidation 3 rue de l’Hautil,

CONSIDERANT que cet immeuble est composé de deux lots, l’un appartenant à la ville, l’autre à Madame Ouardi,

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir dans une convention le cofinancement des travaux entre la ville et l'autre propriétaire,

CONSIDERANT que le projet de convention approuvé par délibération N°2023-DEL-71 du 20 septembre 2023, n'a jamais été signé et doit être annulé ;

CONSIDERANT le projet de convention joint en annexe ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et au Développement Economique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Mme AZDAD et de M. FARIGOULE représentée par Mme AZDAD),

AUTORISE la signature de la convention de financement des travaux relatif à l'immeuble 3 rue de l'Hautil à Chanteloup-les-Vignes, annexée à la présente délibération.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 15 avril deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT